

Comité syndical du 11 juillet 2019

N°	Objet :	Retour le
26	Indemnité pour installation d'un regard d'enneigeur T.Marandin	26/07/2019
27	Indemnité pour perte de récoltes Gaec Estives	26/07/2019
28	Indemnité pour installation d'un regard d'enneigeur S.Cousin	26/07/2019
29	Budget CE 2019	26/07/2019
30	Elaboration d'un plan d'aménagement global du bas de station	26/07/2019
31	Dépenses imprévues de fonctionnement	26/07/2019
32	Convention de partenariat pour le développement d'une ingénierie	26/07/2019
33	Demande de subvention au Département pour les trvx neige Pique	26/07/2019
34	Attribution des marchés pour les travaux de neige de culture à Pique	26/07/2019
35	Demande de subvention Région et Commissariat de Massif / navettes	26/07/2019
36	Demande de subvention Région et Commissariat de Massif / numérique	26/07/2019
37	Calendrier hiver 2019/2020	26/07/2019
38	Vente de terrains à la commune de Jougne	26/07/2019
39	Tarifs hiver 19/20 - Programme de fidélité	26/07/2019
40	Complément tarifs été : accompagnement TROUDIX	26/07/2019
41	Création d'un poste assitant(e) administration/RH	26/07/2019

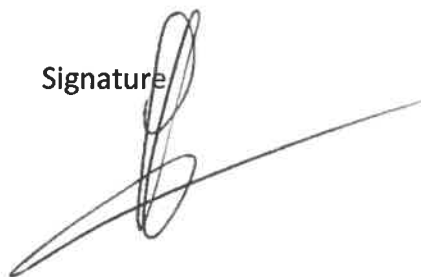
POUVOIR

Je soussigné, Madame Béatrix LOIZON, Vice-présidente du Conseil Départemental du Doubs, donne pouvoir à Monsieur Philippe ALPY.

Sur l'ensemble des décisions pour lesquelles les membres du Syndicat Mixte du Mont d'Or auront à se prononcer lors du Comité Syndical, qui aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 à la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs aux Hôpitaux vieux.

Fait à Besançon le 8 juillet 2019

Signature



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOSZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Création d'un poste
d'assistant(e)
administration/RH**

Depuis la mise en place de la régie en juillet 2010, les services du SMMO ont été profondément restructurés avec 2 grandes phases :

- 2010 – 2016 : professionnalisation des métiers techniques (remontées mécaniques et pistes) permettant de garantir aujourd'hui une qualité de service reconnue des clients
- 2015 – 2018 : professionnalisation des métiers commerciaux permettant d'optimiser et de moderniser (par le numérique) les outils de commercialisation et de vente

Avec la mise en place de la nouvelle gouvernance du SMMO au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle étape de structuration est désormais nécessaire, cela sur 2 plans :

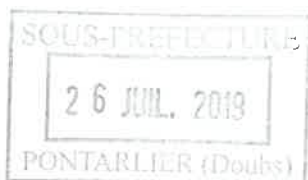
- La conduite des projets de développement nécessaires à la transition climatique du modèle « station » : pour cela, le SMMO a recruté un directeur-adjoint faisant fonction de « directeur de domaine skiable » pour permettre au directeur du SMMO de développer un pôle d'ingénierie financé via la « convention TRM »
- La fiabilisation des services support (finances, RH, administration) : sur ce point, il est nécessaire de créer un poste d'assistant.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **De créer un poste d'assistant(e) administration/RH en CDI, sous l'égide de la Convention collective des domaines skiabiles**

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0



Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, *Philippe ALPY*.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOSZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Pour valoriser mieux les accompagnements de TROUDIX, il est proposé de fixer un tarif « découverte autour du Morond (usine à neige, belvédère des Chamois,...) à **8 € par personne**, montée TSD incluse. Auparavant, ce type de sortie étaient gratuites mais les rendez-vous étaient donnés au sommet du Morond ce qui impliquait l'achat d'un ticket montée TSD (à 6,50 €).

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **De fixer à 8 € par personne les sorties accompagnées par TROUDIX sur le secteur du Morond**

Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUIL. 2019
PONTARLIER (Doubs)

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Complément « tarif été » :
Accompagnement par
TROUDIX**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Tarifs Hiver 2019/2020
Adoption du programme de
fidélité**

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOSZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Afin d'améliorer la relation client sur la grande région, il est proposé de créer un programme fidélité.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'adopter le programme fidélité selon les principes suivants :

- **Tarif d'accès au programme : 10 € pour les enfants/séniors et 15 € pour les adultes**
- **Programme fidélité :**
 - **-10 % sur le tarif plein journée en permanence**
 - **-50% sur le tarif plein journée les 3^{ème} et 6^{ème} jour de ski**
 - **10 € la journée la dernière semaine d'ouverture**
 - **Gratuit la dernière journée d'ouverture**
 - **Des journées promo réservées aux abonnés**

Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **onze juillet à 16 heures**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Vente de terrains à la
Commune de Jougne**

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO est propriétaire de 3 petites parcelles au lieu-dit « Col de Jougne », au centre du village de Jougne. Ces terrains sont aménagés en parking et n'ont pas vocation à être valorisés autrement.

Dans un souci de cohérence d'aménagement et de gestion de l'espace public, la Commune de Jougne souhaite acquérir ces terrains.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité des votants (**Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougne, ne prend pas part au vote**) :

- **De vendre les terrains ci-dessous à la Commune de Jougne :**
 - o Parcelle N°103
 - o Parcelle N°104
 - o Parcelle N°109
- **D'autoriser le Président à mener cette vente et à signer tous les actes correspondants**

Fait et délibéré à Métabief, le **11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :

Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY

Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Calendrier
HIVER 2019/2020**

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'adopter le calendrier des ouvertures du domaine skiable pour l'hiver 2019/2020 joint à la présente délibération**

Résultat du vote

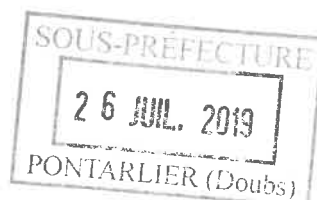
- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à **Métabief, le 11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.





Calendrier saison Hiver 2019-2020

DÉCEMBRE 2019						
	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	Dim
48						1
49	2	3	4	5	6	7 8
50	9	10	11	12	13	14 15
51	16 17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28 29
01	30	31				

JANVIER 2020						
	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	Dim
01			1	2	3	4 5
02	6	7	8	9	10	11 12
03	13	14	15	16	17	18 19
04	20	21	22	23	24	25 26
05	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2020						
	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	Dim
05						1 2
06	3	4	5	6	7	8 9
07	10	11	12	13	14	15 16
08	17	18	19	20	21	22 23
09	24	25	26	27	28	29

MARS 2020						
	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam	Dim
09						1
10	2	3	4	5	6	7 8
11	9	10	11	12	13	14 15
12	16 17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28 29
14	30	31				

 Ouverture de l'ensemble du domaine*.

 Ouverture partielle du domaine*.

* selon enneigement

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Demande de subvention à la
Région Bourgogne Franche-
Comté et au Commissariat
de Massif du Jura pour la
réalisation d'une AMO
Numérique conjointe
« SMMO/OT »**

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON
Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO et l'Office du Tourisme du Haut-Doubs ont élaboré un projet numérique commun pour améliorer l'intégralité du parcours client et enrichir la relation client. Cela se concrétisera par la mise en place d'outils numériques sur site (spots photos/vidéos, connexions Wifi, écrans numériques, ...) et le développement d'un système « GRC / Place de Marché » permettant de mieux commercialiser l'offre « été/hiver ». Pour aider les maîtres d'ouvrage à concevoir l'architecture « GRC / Place de Marché », il est fait recours à un AMO. Le coût de cette AMO est estimé à 40 000 € sur la durée du projet (3 ans). Pour financer cette AMO, le SMMO, porteur unique de la démarche, prévoit le financement suivant :

- Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté : 20 000 € (50 %)
- Subvention du FNADT – Massif du Jura : 10 000 € (25 %)
- Auto-financement : 10 000 € (25 %)

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager la réalisation de l'opération « AMO Numérique »**
- **De solliciter une subvention de 20 000 € (50 %) de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté**
- **De solliciter une subvention de 10 000 € (25 %) de la part du FNADT – Massif du Jura**
- **De financer le solde par le recours à l'emprunt**
- **De solliciter de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Commissariat de Massif du Jura, l'autorisation de commencer l'AMO avant attribution des subventions.**

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0



Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, **Philippe ALPY.**

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **onze juillet à 16 heures**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Commissariat de Massif du Jura pour un accompagnement à la mise en place d'un service de navettes touristiques sur le territoire de la Station de Métabief

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOSZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO, la Commune de Métabief et la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), se sont réunis pour élaborer un cahier des charges conjoint afin de mettre en place un service de navettes touristiques unique sur le territoire de la Station de Métabief. Compte tenu de la complexité du sujet, il est fait recours à un cabinet spécialisé en transport public. Le coût de cet accompagnement est estimé à 40 000 € maxi. Pour financer cet accompagnement, le SMMO, porteur unique de la démarche au titre du « pôle d'ingénierie », prévoit le financement suivant :

- Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté : 20 000 € (50 %)
- Subvention du FNADT – Massif du Jura : 10 000 € (25 %)
- Auto-financement : 10 000 € (25 %)

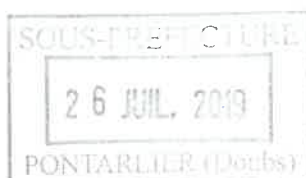
Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager la réalisation de l'opération « AMO Navettes »**
- **De solliciter une subvention de 20 000 € (50 %) de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté**
- **De solliciter une subvention de 10 000 € (25 %) de la part du FNADT – Massif du Jura**
- **De financer le solde par le recours à l'emprunt**
- **De solliciter de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Commissariat de Massif du Jura, l'autorisation de commencer l'AMO avant attribution des subventions.**

Fait et délibéré à Métabief, le **11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY,

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :

Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY
Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Date de convocation :

1er juillet 2019

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :
Attribution des marchés pour les travaux de neige de culture à Piquemiette

Pour réaliser la fin du programme « neige de culture », le SMMO a procédé à une consultation d'entreprises structurée en 3 lots. La CAO du 28 juin 2019 a analysé les offres des Lots 1 et 2 et propose d'attribuer les marchés aux entreprises LACOSTE pour le Lot 1 et TECHNOALPIN pour le Lot 2. Le bilan de l'appel d'offre est le suivant :

	Lot 1 réseaux neige	Lot 2 Process	Lot 3 Bâtiment compresseur	Maîtrise d'Œuvre
Montant	509 305,00 €	573 165,25 €		35 940,00 €
Entreprise	LACOSTE	TECHNOALPIN	En cours de consultation	ABEST

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le Lot N°1 à l'entreprise LACOSTE pour un montant de 509 305 € HT**
- **D'attribuer le Lot N°2 à l'entreprise TECHNOALPIN pour un montant de 573 165,25 € HT.**

Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **onze juillet à 16 heures**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Demande de subvention au
Département du Doubs pour
les travaux de neige de
culture à Piquemiette**

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO souhaite réaliser la fin du programme « neige de culture » engagé en 2013 (1^{ère} phase d'enneigement d'environ 35 ha). Cette seconde phase (d'une étendue d'environ 4 ha) autorisée par arrêté préfectoral du 27 décembre 2012, se réalisera sur le versant de Piquemiette. Elle est évaluée à 1 200 000 €, répartis selon le tableau suivant :

	Lot 1 réseaux neige	Lot 2 Process	Lot 3 Bâtiment compresseur	Maîtrise d'Œuvre
Montant	509 305,00 €	573 165,25 €	81 589,75 €	35 940,00 €
Entreprise	LACOSTE	TECHNOALPIN	En cours de consultation	ABEST

Pour financer ces travaux, le SMMO prévoit le financement suivant :

- Subvention du Département du Doubs : 600 000 € (50 %)
- Emprunt : 600 000 € (50 %)

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager la réalisation de l'opération « neige de culture Piquemiette » pour une réalisation de mi-août à fin novembre 2019**
- **De solliciter une subvention de 600 000 € (50 %) de la part du Département du Doubs**
- **De financer le solde par le recours à l'emprunt**
- **De solliciter de la part du Département du Doubs, l'autorisation de commencer les travaux avant attribution de la subvention.**



Fait et délibéré à Métabief, le **11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **onze juillet à 16 heures**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

Adoption de la convention de partenariat pour le développement d'une ingénierie de projets touristiques sur le territoire « Station Métabief / Lacs et Montagnes du Haut-Doubs »

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO, le Département, la CCLMHD et les communes de Métabief, de Jougne et des Longevilles Mont d'Or, partenaires du tourisme sur la Massif du Mont d'Or et environs ont élaboré un Contrat de Station. Pour conduire les projets touristiques en lien avec les compétences du SMMO (hébergement, mobilité, trail, VTT, ...), les partenaires ont élaboré une convention définissant les modalités de l'ingénierie de projets nécessaire au développement touristique.

La convention de partenariat est jointe à la présente délibération.

Les partenaires ayant délibéré favorablement à la signature de cette convention, le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

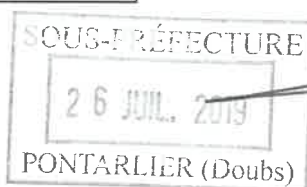
- **D'approuver la convention de partenariat pour le développement d'une ingénierie de projets touristiques sur le territoire « Station Métabief / Lacs et Montagnes du Haut-Doubs**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention.**

Fait et délibéré à Métabief, le **11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.



ANNEXE AU RAPPORT

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUN 2019
PONT-AUX-ÉCLAUSES

**Projet stratégique du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) :
conventionnement 2019-2024 pour le développement d'une
ingénierie de projet touristique**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO), représenté par son Président, Monsieur Philippe ALPY, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Comité syndical du 25 janvier 2019, ayant son siège 8 place Xavier Authier, 25 370 METABIEF, et désigné par « le SMMO »,

d'une part,

et

Le Département du Doubs, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil départemental du 17 juin 2019, ayant son siège au 7 avenue de la Gare d'Eau, 25031 BESANÇON Cedex, et désigné par « le Département »,

d'autre part,

et

La Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie SAILLARD, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil communautaire du, ayant son siège aux Hôpitaux-Vieux et dénommée « la CCLMHD »,

d'autre part,

et

La Commune de Métabief, représentée par son Maire, Monsieur Gérard DEQUE, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal du, dénommée « la Commune de Métabief »,

d'autre part,

et

La Commune de Jougne, représentée par son Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal du, dénommée « la Commune de Jougne »,

d'autre part,

et

La Commune des Longevilles-Mont d'Or, représentée par son Maire, Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal du, dénommée « la Commune des Longevilles »,

d'autre part.

Pour les besoins de la présente convention, le Syndicat mixte du Mont d'Or, le Département du Doubs, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, ainsi que les communes de Métabief, Jougne, et les Longevilles-Mont d'Or, pourront être dénommées collectivement les « parties ».

VU :

- la loi n°85-30 modifiée du 9 janvier 1985 relative au « développement et à la protection de la montagne »,
- le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 2333-49 à L 23353 relatifs aux modalités de mise en place de la taxe sur les remontées mécaniques (TRM) par les communes, ainsi que ses articles L 3333-4 à L 3333-7 relatifs aux modalités de mise en place de la TRM par le Département,
- les statuts du Syndicat Mixte du Mont d'Or adoptés par délibération du Comité syndical du 25 janvier 2019,
- le projet stratégique élaboré par le Syndicat mixte du Mont d'Or pour la période 2019-2024,
- le contrat de station 2019-2023 élaboré par la CCLMHD en partenariat avec tous les opérateurs touristiques,

- la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 portant approbation du projet stratégique départemental intitulé « C@P25 » (Construire, aménager, préserver notre département) qui, fixant le cadre de la politique départementale pour la période 2016-2021, porte l'objectif de renforcer l'attractivité et la position de la station de Métabief dans la région Bourgogne-Franche-Comté et les cantons suisses limitrophes, notamment par un accompagnement du Syndicat mixte du Mont d'Or dans la mise en œuvre d'investissements,
- la délibération du Conseil syndical du SMMO, en date du 25 janvier 2019, validant le principe d'un partenariat renouvelé entre les collectivités pour concourir à la réalisation de son projet stratégique « 2019-2024 ».

CONSIDERANT QUE :

Le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) est désormais régi par de nouveaux statuts qui ont été adoptés par le Comité syndical le 25 janvier dernier.

Désormais composé de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) et du Département du Doubs, le SMMO s'est doté d'un projet stratégique pour la période 2019-2024.

Ce projet stratégique est construit autour des 3 thématiques suivantes :

- la structuration du domaine skiable de Métabief, dans une logique de transition climatique et de prise en compte des enjeux liés au changement climatique,
- la structuration d'une offre touristique « 4 saisons » qui soit indépendante de l'enneigement,
- le développement de synergies entre sites touristiques sur le devenir de la filière neige et sur l'accessibilité de la montagne au plus grand nombre.

Du point de vue opérationnel, le projet stratégique du SMMO repose sur les principes suivants :

- la gestion et le développement durable des équipements, grâce à la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Amélioration des Remontées Mécaniques et des Equipements (PPARME) sur les sites de Métabief et de Chaux-Neuve,
- l'amélioration continue du parcours client sur le massif du Mont d'Or, avec :
 - . la gestion de la relation client, ceci par le déploiement de stratégies de promotion et de communication portant un marketing « sports de pleine nature »,
 - . la chaîne des services clients, afin d'assurer des services connexes aux activités sportives et ludiques,
 - . la médiation environnementale, afin de préserver les milieux naturels qui font la richesse de la destination « Mont d'Or »,
 - . la coopération entre tous les acteurs, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service au client,
- la consolidation du site de Chaux-Neuve dans la filière jurassienne des activités de moyenne montagne.

Les enjeux opérationnels du SMMO ont été intégrés au Contrat de Station 2019-2023 en interaction avec enjeux touristiques du territoire sur la nécessité de diversifier l'offre touristique au regard des changements climatiques et de faciliter le parcours client dans son ensemble.

Afin de mener à bien l'ensemble des projets découlant de ce cadre stratégique, le SMMO se doit de développer une ingénierie de projet, sur la période 2019-2024, de manière à structurer et à conduire, efficacement et avec succès, les opérations d'aménagement et d'animation dans un objectif de réduction de la dépendance économique de l'activité aux conditions d'enneigement, tout en optimisant le produit « ski alpin ».

Cette mission d'ingénierie, à la fois transversale et stratégique, revêt un caractère essentiel dans le projet global du SMMO. C'est pourquoi, le SMMO a procédé à une redéfinition de son organisation interne, ce qui a donné lieu à la création, fin 2018, d'un poste de Directeur-adjoint qui est chargé de la gestion du domaine skiable de Métabief, de manière à permettre au Directeur du SMMO de conduire cette mission d'ingénierie.

Concrètement, cette ingénierie aura une portée à la fois interne et externe au SMMO, dans la mesure où elle permettra de :

- conduire les opérations d'aménagement et d'animation des projets propres à la station de Métabief et au site de Chaux-Neuve :
 - o restructuration globale de la porte d'entrée et du secteur de Piquemiette (produit alpin, mais aussi des produits « hors neige type randonnée, trail, VTT),
 - o réaménagement du front de site « Porte d'entrée Métabief », accueil toutes saisons avec l'intégration d'hébergements touristiques,
 - o développement des produits « randonnée découverte nature » sur le massif du Mont d'Or, en lien avec l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Mont d'Or,
 - o conduite des travaux numériques du domaine skiable de Métabief, en lien avec l'équipement numérique du territoire du Haut-Doubs,
 - o conduite du projet de développement « nordique ludique » du site de Chaux-Neuve, dans une logique de diversification des activités,
 - o développement du produit « VTT toutes disciplines » et du produit « trail pour tous »,
 - o renforcement de la coopération franco-suisse pour un marketing « nature et bien-être », et développement de produits d'itinérance franco-suisse (VTT électrique, VTT musculaire, randonnée découverte, trail),

- conduire une expertise technique et stratégique, notamment sous forme d'audits, des sites alpins et nordiques du Doubs, en vue d'établir une prospective de la filière neige départementale.

Ce second point est essentiel, dans la mesure où il permettra de développer une synergie entre le site de Métabief et les autres sites de développement du ski alpin, de ski nordique et d'activités de pleine nature qui sont présents dans le Doubs, qui répondent aux attentes de différentes clientèles, et qui contribuent au dynamisme des territoires en période hivernale.

Bien que n'étant plus membres du SMMO, les communes de Métabief, Jougne, et les Longevilles-Mont d'Or ont évidemment vocation à être associées aux initiatives et projets du SMMO, de manière à pouvoir créer, sur leur territoire et au travers de leurs compétences, les conditions favorables à l'aboutissement de la dynamique portée par le SMMO.

Aussi, pour accompagner cette mission transversale d'ingénierie de projet, le Département ainsi que les communes de Métabief, Jougne et les Longevilles-Mont d'Or, ont décidé, sur la base de la loi Montagne de 1985 et au titre du « développement d'un tourisme d'initiative locale en montagne et des activités qui y contribuent », de s'engager à affecter au SMMO, sur la période 2019-2024, une part du produit de la taxe sur les remontées mécaniques (TRM) perçue chaque année par leurs soins, de manière à permettre au SMMO de disposer de l'ingénierie nécessaire pour :

- d'une part, organiser la transition de son modèle économique, au regard du changement climatique, ceci par le développement des activités « hors ski alpin » (restructuration-modernisation de la station de Métabief Mont d'Or et du site de saut à skis de Chaux-Neuve),
- d'autre part, apporter une expertise technique et stratégique (notamment via la réalisation d'audits) auprès des autres sites alpins et nordiques du Doubs, ceci dans une logique de solidarité territoriale, de mutualisation de moyens, ainsi que de partage d'expériences et de pratiques.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs compétences respectives (urbanisme, réseau routier, mobilité, gestion des espaces publics, promotion et commercialisation, animation, sécurité, espace naturel sensible, ...), le Département, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, ainsi que les communes de Métabief, Jougne et les Longevilles-Mont d'Or ont vocation à mettre en œuvre les démarches et actions nécessaires pour créer un environnement local qui soit propice au bon déroulement des projets portés par le SMMO, et qui contribue à garantir la satisfaction des clientèles de la station de Métabief et du site de sauts à skis de Chaux Neuve.

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé d'établir la présente convention de partenariat.

Cette convention est établie dans le respect du SMMO, de sa liberté d'initiative, de son autonomie, et du rôle qu'entendent y assumer les membres qui le composent.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le SMMO et les parties concernées, dans le cadre de leurs compétences respectives, afin de créer une dynamique locale et un engagement collectif visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité touristique de la station de Métabief et du site de Chaux Neuve.

Elle fixe les modalités d'affectation de la part de la taxe sur les remontées mécaniques (TRM) perçue chaque année par le Département et les communes de de Métabief, Jougne et les Longevilles-Mont d'Or, afin de permettre au SMMO d'animer une ingénierie de projet touristique pour la mise en œuvre de ses propres projets portant sur le parcours client et sur la

diversité des activités proposées, ainsi que pour apporter une expertise technique et stratégique auprès des autres sites alpins et nordiques du Doubs.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de six ans, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 : NATURE DE L'INGENIERIE DE PROJET PORTEE PAR LE SMMO

L'ingénierie de projet portée par le SMMO consiste à :

- animer les groupes de pilotage associant les collectivités et les opérateurs concernés,
- constituer les dossiers techniques, réglementaires et financiers, en s'appuyant si besoin sur des compétences externes spécifiques (assistants à maître d'ouvrage, cabinets d'expertise, ...),
- établir les partenariats technico-financiers nécessaires à la réalisation des opérations,
- assurer l'implication des services et des usagers dans les réalisations, notamment les services de la station de Métabief pour l'ensemble des opérations inscrites au PPARME,
- assurer la communication interne et externe sur les étapes de réalisation des projets,
- suivre et piloter la réalisation des opérations et leur mise en service,
- réaliser des missions d'expertise pour la structuration d'une offre « montagne accessible » et pour la prospective de la filière neige.

Le budget nécessaire à cette ingénierie de projet touristique est évalué à 100 000 €/an (charges et études).

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1 - Engagement du SMMO

Pour assurer cette ingénierie de projet touristique, le SMMO s'engage à dédier, pendant toute la durée de la présente convention, 0,8 équivalent temps-plein (ETP) d'ingénieur-développeur, et fera appel, en tant que de besoin, à des prestataires extérieurs experts.

4.2 – Engagements du Département, de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, ainsi que des communes de Métabief, Jougne, et les Longevilles-Mont d'Or

Dans le cadre de leurs compétences respectives et dans la limite de leurs capacités budgétaires, ces parties s'engagent à :

- être facilitatrices des initiatives et des projets portés par le SMMO,

- participer activement à la mise en œuvre opérationnelle des projets du SMMO par :
 - o la mise à disposition de leurs services techniques compétents pour le montage et le pilotage des projets,
 - o un relai des décisions du SMMO auprès de leurs instances institutionnelles respectives,
 - o la participation au financement d'opérations relevant spécifiquement de leurs champs de compétences (promotion touristique, activités de pleine nature, aménagements urbains, ...).

4.3 – Engagements du Département et des communes de Métabief, Jougne, et Les Longevilles-Mont d'Or

Pour financer l'ingénierie de projet touristique portée par le SMMO, ces parties s'engagent à :

- reverser à ce dernier, chaque année, 60 % du produit de la TRM qui aura été perçue par leurs soins au cours de l'année précédente,
- maintenir, pendant toute la durée de la présente convention, leur taux de TRM en vigueur à la date de signature de la convention, à savoir :
 - o 2 % pour le Département,
 - o 3 % pour les communes de Métabief, Jougne et Les Longevilles-Mont d'Or.

A titre indicatif, sur la base de la moyenne du produit de la TRM ayant été perçue au cours des années 2016, 2017 et 2018, le montant de TRM à reverser chaque année au SMMO, par chacun des parties, serait le suivant :

	TRM Perçue	TRM conservée	TRM reversée au SMMO
DEPARTEMENT	64 000 €	25 600 €	38 400 €
Commune de METABIEF	54 667 €	21 867 €	32 800 €
Commune de JOUGNE	20 667 €	8 267 €	12 400 €
Commune des LONGEVILLES-MONT D'OR	22 667 €	9 067 €	13 600 €
Total	162 000 €	64 800 €	97 200 €

Cependant, les besoins de financement de l'ingénierie de projet du SMMO étant estimés à 100 000 €/an (base 2019), le montant de la TRM à reverser annuellement au SMMO par chacune des parties sera plafonné comme suit :

	Plafond de reversement annuel de la TRM au SMMO
DEPARTEMENT	50 000 €
Commune de METABIEF	35 000 €
Commune de JOUGNE	15 000 €
Commune des LONGEVILLES-MONT D'OR	15 000 €

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PART DE TRM AU SMMO

Sur la base de l'engagement défini à l'article 4.3 de la présente convention, le reversement à l'année N de la part de TRM au SMMO, par les parties concernées, se fera comme suit :

- sur la base du montant du produit de la TRM qui aura été constaté par chaque partie à son Compte administratif (CA) de l'année N-1,
- au plus tard le 30 septembre de l'année N. Ainsi, pour l'année 2019, 1^{ère} année de reversement d'une part de la TRM au SMMO, le montant sera établi au vu du CA 2018 et pour une mise en paiement avant le 30 septembre 2019,
- en une seule fois sur le compte du SMMO.

Le dernier versement annuel interviendra en 2024, sur la base du CA 2023 du Département et des communes concernées.

ARTICLE 6 : COMITE DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre de la présente convention de partenariat sera assuré par un comité composé de représentants (élus et/ou services) :

- du SMMO,
- du Département,
- de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs,
- de chacune des communes.

Ce comité se réunira à l'initiative du SMMO, au mois de septembre.

Les parties pourront ainsi faire le point et échanger, d'une part, sur les projets mis en œuvre par le SMMO et, d'autre part, sur les actions et démarches mises en œuvre collectivement pour renforcer le rayonnement et l'attractivité touristique de la station de Métabief et du site de Chaux Neuve, ceci dans l'objectif d'appréhender les points forts et les points faibles de cette dynamique locale, et de faire émerger d'éventuelles pistes de progrès.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

Si des difficultés survenaient quant à l'application et à l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent d'apporter toutes modifications nécessaires par voie d'avenant.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des dispositions ci-avant, celles-ci disposent de la faculté de procéder, après mise en demeure restée sans effet au-delà d'un mois,

à la résiliation de la convention d'objectifs par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de différend survenant dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de privilégier la voie amiable. Si cette dernière devait échouer, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en 2 exemplaires originaux,
A Besançon, le

*Le Président du Syndicat mixte du Mont
d'Or,*

La Présidente du Département,

Philippe ALPY

Christine BOUQUIN

Le Maire de Métabief,

Le Maire de Jougne,

Gérard DEQUE

Denis POIX-DAUDE

Le Maire des Longevilles-Mont d'Or

Claude JACQUEMIN-VERGUET

ANNEXE A LA CONVENTION :

Les enjeux stratégiques à l'horizon 2025 pour la station de Métabief et le site de Chaux Neuve

Depuis 2010, la station de Métabief connaît une reprise d'activité qui se concrétise par une stabilisation de sa fréquentation hivernale autour de 210 000 Journées Skieurs et par une augmentation forte de sa fréquentation estivale.

Grâce à une révision du mode d'exploitation (mise en place de la régie et professionnalisation des équipes) et à des investissements importants opérés depuis 2012 (neige de culture, rattrapage de la maintenance des remontées mécaniques, restructuration de l'atelier, développement du VTT, ...), la station a pu stabiliser son modèle économique et retrouver de la notoriété.

S'agissant du site des tremplins de Chaux Neuve, après une mise aux normes « été/hiver » du grand tremplin, un programme de confortement du produit a permis, depuis 2015 et l'intégration de cette compétence au Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO), de garantir une offre qualitative reconnue sur le circuit international.

Après une forte mobilisation de crédits d'investissement, la dette du SMMO s'élève à près de 15 M€, engageant de ce fait les collectivités membres, garantes de l'équilibre budgétaire. A ce niveau de dette et considérant les résultats de l'exploitation du domaine skiable et VTT de Métabief, ce sont en moyenne 1 M€ de contributions statutaires qui permettent le paiement des charges d'investissement annuelles. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) et le Département du Doubs contribuent, à part égale, au paiement des charges d'investissement dans la limite de 512 000 € chacun. De ce fait, l'enjeu financier pour le SMMO est la maîtrise de son endettement, de sorte à respecter les équilibres financiers des collectivités membres.

Les enjeux stratégiques de développement pour la station de Métabief, à l'horizon 2025, s'inscrivent dans la nécessaire prise en compte du changement climatique :

- ➔ Conforter le parc de remontées mécaniques pour garantir la sécurité et le service au client sans pour autant fragiliser les finances du SMMO ; la démarche innovante d'amélioration continue et sécurisée par la méthode EVE a été retenue,
- ➔ Fiabiliser encore le produit « neige » de façon raisonnée, en finalisant le programme engagé en 2013 par des extensions limitées à moins de 4 hectares sur le secteur de Piquemiette,

- ➔ Améliorer le parcours client dans son ensemble, en mobilisant tous les acteurs intervenant dans la promotion, la commercialisation, l'accessibilité, la mobilité, l'animation et l'hébergement,
- ➔ Conforter l'accueil des activités handisport « toutes saisons », afin d'affirmer davantage le caractère accessible des espaces de moyenne montagne, riches d'aménités environnementales et de valeurs humaines pour tous les publics,
- ➔ Développer les activités non dépendantes de la neige pour réussir la transition climatique, notamment en créant des synergies avec les opérateurs des activités de pleine nature, et en poursuivant le développement d'activités « hors neige » desservies par les remontées mécaniques.

Concernant le site des Tremplins de Chaux-Neuve, l'enjeu est de maintenir un bon niveau d'offre sportive, tout en ouvrant le site aux pratiques nordiques grand public. Il s'agit donc de finaliser le confortement des équipements (petits tremplins, petites extensions de neige de culture, amélioration de la tour des juges et maintenance annuelle), tout en créant de nouvelles infrastructures permettant un développement conjoint « haut-niveau/grand public » d'activités nordiques « toutes saisons ».

Enfin, le SMMO a vocation à structurer des offres touristiques au-delà de son périmètre immédiat. De par son poids économique et du fait des compétences embarquées, le SMMO doit permettre de créer des synergies sur un territoire élargi, dans une logique « gagnant/gagnant ».

C'est pourquoi, les enjeux stratégiques du SMMO doivent être partagés avec les collectivités partenaires, selon plusieurs axes :

- L'amélioration du parcours client doit être envisagée sur un périmètre cohérent de services, sachant que la station souffre aujourd'hui d'un manque de services : hébergements, transport, promotion/commercialisation, ...
- L'accès à la montagne pour tous est un enjeu qui dépasse le simple périmètre de la station, tandis que la recherche d'une cohérence dans l'accueil handisport doit se faire à une échelle élargie. Cette démarche doit, par ailleurs, s'inscrire dans le projet du Département d'inscrire le Doubs comme territoire d'accueil handisport à l'occasion des Jeux Paralympiques de 2024,
- Le développement d'offres nouvelles non dépendantes de la neige, comme le VTT électrique ou le Trail, est à envisager en synergie avec d'autres territoires, afin de proposer des produits touristiques cohérents,

- La stratégie de transition climatique est à partager avec tous les sites dépendants de la neige, afin d'inscrire le développement touristique de la montagne du Doubs dans une démarche durable ; en cela, le SMMO souhaite animer la réflexion sur l'avenir des autres sites alpins et nordiques du département.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :

Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY
Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Date de convocation :

1^{er} juillet 2019

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Dépenses imprévues
fonctionnement**

Pour palier au manque de crédit au 673 du chapitre 67 dépense de fonctionnement nous avons besoin de 600€ aux dépenses d'imprévues chapitre 22 dépenses de fonctionnement.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide de faire les virements de crédit des dépenses imprévues en fonctionnement sur le compte 673.

Résultat du vote

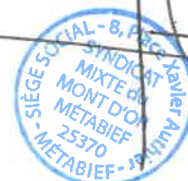
- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUL. 2019
PONTARLIER (Doubs)



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Elaboration d'un Plan
d'Aménagement Global du
bas de station à Métabief**

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Compte tenu de la bonne dynamique économique du domaine skiable de Métabief, des porteurs de projets privés ont fait part de leur souhait d'investir sur le bas de station à Métabief (secteur « front de neige – crêt Lermier ») : hébergements touristiques, activités « enfants », village de vacances,... Par ailleurs, le SMMO a conduit avec l'aide de la Banque des Territoires une étude d'opportunité pour la création d'un complexe hôtelier en front de neige. Enfin, la Commune de Métabief a engagé des démarches pour réorganiser les circulations et le stationnement en bas de station.

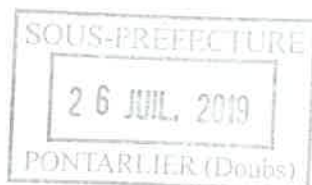
Afin de coordonner les différents projets et de faire émerger une cohérence urbaine nécessaire pour le parcours client, le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager un Plan d'Aménagement Global du bas de station à Métabief, au titre du pôle d'ingénierie**
- **D'engager une démarche de programme pour préciser le projet hôtelier en front de neige à Métabief**
- **D'associer à cette démarche tous les porteurs de projets privés**

Fait et délibéré à Métabief, le **11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



Le Président, **Philippe ALPY.**



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :

Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY

Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Date de convocation :
1^{er} juillet 2019

Objet de la délibération :

**Budget du CE 2019
alloué aux activités sociales et
culturelles**

Dans la mesure où le comité d'entreprise reconduit ses actions sociales culturelles sur l'année 2019 :

- Gestion des avantages forfaitaires aux salariés du SMMO
- Organisation des moments de convivialité
- Gestion des chèques vacances
- Mise en place d'œuvres sociales

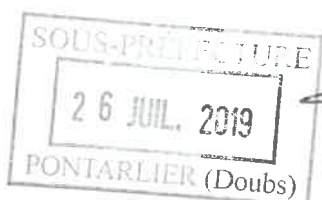
Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité

De verser au comité d'entreprise la même dotation qu'en 2018, soit 78500 euros pour son budget annuel des activités sociales et culturelles.

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Fait et délibéré à **Métabief**, le **11 juillet 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme
Le Président, Philippe ALPY.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :
Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY
Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Date de convocation :

1er juillet 2019

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :
**Indemnité pour installation
d'un regard d'enneigreur sur
le terrain de M COUSIN**

Dans le cadre de l'extension du réseau neige réalisée en 2018 pour desservir la zone « luge », il convient de prendre en compte la problématique foncière sur la parcelle n°958 appartenant à Monsieur Simon COUSIN.

Conformément au barème départemental de la chambre d'agriculture, une indemnité devrait être versée à Monsieur COUSIN, selon les dispositions ci-dessous :

- Perte de récolte : 200 m2 x 0,26 = 52 euros
- Installation d'un regard < 1.4 m2 = 133 euros pour le propriétaire et 424 euros pour l'exploitant.
- Soit un total de 609 euros

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **De verser une indemnité de 609 € à M COUSIN pour indemnité d'installation d'un enneigreur et l'emprise de travaux sur son terrain**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **onze juillet à 16 heures**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOSZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :

Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY

Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Date de convocation :

1er juillet 2019

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Indemnité pour perte de
récolte sur le terrain du
GAEC des Estives**

Dans le cadre de la future installation d'enneigeurs sur le versant de Piquemiette, il convient de prendre en compte la problématique foncière, et notamment la perte de récolte consécutive à ces travaux.

Conformément au barème départemental de la chambre d'agriculture, une indemnité devra être versée au GAEC des Estives, selon les dispositions ci-dessous :

- Perte de récolte : 0,15 € par m² (parcours alpage)
- Superficie : 2 hectares soit 20 000 m²
- Indemnité à verser : 20 000 x 0,15 = 3000 euros

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

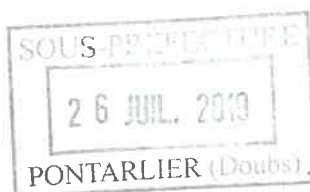
- **De verser une indemnité de 3000 € au GAEC des Estives au titre de la perte de récolte consécutive à l'installation d'enneigeurs sur le terrain dudit GAEC. D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré à **Métabief, le 11 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à 16 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	12
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

1er juillet 2019

Objet de la délibération :

**Indemnité pour installation
d'un regard d'enneigreur sur
le terrain de M MARANDIN**

Résultat du vote

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

Etaient présents : Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florence ROGEBOZ, Daniel PERRIN, Florent PAQUETTE, Jean-Marie SAILLARD, Philippe ALPY, Denis POIX-DAUDE, Gérard DEQUE, Pierre SIMON et Michèle LETOUBLON

Etaient absents :

Béatrix LOIZON, excusée, qui a donné pouvoir à Philippe ALPY

Raphaël KRUCIEN

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre d'une extension du réseau neige sur le secteur des Pré-Midi, il convient de prendre en compte la problématique foncière sur la parcelle n°1207 appartenant à Monsieur Thierry MARANDIN.

Conformément au barème départemental de la chambre d'agriculture, une indemnité devra être versée à Monsieur MARANDIN, selon les dispositions ci-dessous :

- Perte de récolte : 30 ml x 5 m de largeur x 0,26 = 39 euros
- Installation d'un regard < 1.4 m2 = 133 euros pour le propriétaire et 424 euros pour l'exploitant.
- Soit un total de 596 euros

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **De verser une indemnité de 596 € à Monsieur Thierry MARANDIN pour indemnité d'installation d'un enneigreur et l'emprise de travaux sur son terrain**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré à Métabief, le 11 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

